

Bureau Communautaire du 27 avril 2017

DB2017	011
Nombre de Membres du Bureau	
En exercice	48
Présents	31
Votants	31

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **21 avril 2017** s'est réuni à Beaupuy, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>
<u>Castelnau Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND
<u>Couthures Sur Garonne</u>
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT
<u>Gaujac</u>
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>
<u>Marmande</u>	Philippe LABARDIN
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Nicolas MINER
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>
<u>Sénestis</u>
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villemont</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>

Absents ou excusés François NÉRAUD - Alexandre FRESCHI - Catherine BERNARD - Pierre IMBERT - Jean-Michel MOREAU - Jean-François THOUAZEAU - Thierry CONSTANS - Guy PÉREUIL - Jean-Claude DERC - Daniel BENQUET - Bernard MANIER - Régine POVÉDA - Didier MONPOUILLAN - Bernard MONPOUILLAN - Jacques BRO - Daniel BARBAS - Christophe COURREGELONGUE

Pouvoirs de

ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN AUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS PUBLICS DES COMMUNES RURALES » AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Résumé de la décision

Des demandes de fonds de concours ont été déposées avant le 31 décembre 2016. La somme des fonds de concours sollicités par les communes auprès de Val de Garonne Agglomération a été arrêtée à 1 169 000,94 €. Seul un crédit de 520 000,00 € pour les fonds de concours « soutien aux programmes d'investissement publics des communes rurales » ainsi que pour les fonds de concours exceptionnels pour les communes réalisant des travaux de mise aux normes et d'accessibilité sur leurs agences postales a été inscrit au budget 2017. Conformément à l'article 4.1 du règlement des fonds de concours, il y a lieu de statuer sur ces demandes.

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment concernant l'attribution des fonds de concours, dans les limites fixées par les délibérations portant création de ces régimes d'aides,

Exposé des motifs

Considérant que les demandes de fonds de concours ont bien été déposées avant le 31 décembre 2016, conformément à l'article 4.1 du règlement des fonds de concours. Il y a lieu de statuer sur ces demandes ;

Considérant que le fond de concours attribué par Val de Garonne Agglomération ne peut être supérieur à 50% de la part restant à financer par la commune après déduction des subventions obtenues, sans pour autant que l'ensemble des aides publiques ne dépassent 80% du coût HT du projet

Considérant qu'au 31 décembre 2016, la somme des fonds de concours sollicités par les communes auprès de Val de Garonne Agglomération a été arrêtée à 1 169 000,94€.

Considérant qu'au budget 2017 est inscrit un crédit de 520 000 € pour les fonds de concours « soutien aux programmes d'investissements publics des communes rurales » ainsi que pour les fonds de concours exceptionnels pour les communes réalisant des travaux de mise aux normes et d'accessibilité sur leurs agences postales suite au transfert des 5 agences postales intercommunales vers les communes (délibération D2016 I 05 du 15 décembre 2016),

Considérant que sur l'exercice antérieur des restes à réaliser ont été libérés pour un montant de 45.481,02 €, et que ce montant est réaffecté sur les fonds de concours.

Considérant que conformément au règlement des fonds de concours pour la mandature 2015-2020 validé par la délibération D2016E03 du 9 juin 2016, il a été établi, selon les crédits inscrits au budget, une hiérarchisation des demandes de fonds de concours,

Il est proposé au bureau communautaire, au titre de l'exercice budgétaire 2017 l'attribution des fonds de concours pour les opérations telles que présentées ci-après

Le Bureau Communautaire,

Valide l'attribution des fonds de concours présentés ci-après au titre de l'année 2017 et au regard des crédits inscrit sur cet exercice,

Opération	Commune	Enveloppe Globale allouée à la Commune pour le mandat	Reste Disponible sur l'enveloppe avant attribution de ce Fonds de Concours	INTITULE DU PROJET	Coût total du Projet (H.T.)	Fonds de Concours V.G.A. pour cette opération	Taux de participation total obtenu pour cette opération	Reste Disponible sur l'enveloppe après attribution du Fonds de Concours pour cette opération
1	Vares	70 400,00€	70 400,00€	REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE	170 150,00€	32 989,00€	80%	37 411,00€

2	Fourques sur Garonne	88 560,00€	88 560,00€	<u>AMENAGEMENT DE VOIRIE TRAVERSEE DE PONT DES SABLES</u>	1 183 350,00€	88 560,00€	47,26%	0,00€
3	Castelnau sur Gupie	95 040,00€	95 040,00€	<u>REGROUPEMENT DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES</u>	1 085 763,00€	95 040,00€	59,86%	0,00€
4	Taillebourg	15 660,00€	15 660,00€	<u>REFECTION DE LA COURS DE LA MAIRIE</u>	16 104,60€	8 052,30€	50%	7 607,70€
5	Fauillet	86 922,00€	86 922,00€	<u>CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS</u>	109 246,20€	24 853,51€	57,75%	62 068,49€
6	Saint Barthélemy d'Agenais	56 540,00€	56 540,00€	<u>AMENAGEMENT ET MISE EN CONFORMITE DU GROUPE SCOLAIRE</u>	53 235,32€	26 617,66€	50%	29 922,34€
7	Longueville	55 800,00€	55 800,00€	<u>REFECTION EQUIPEMENTS COMMUNAUX</u>	28 688,00€	5 617,64€	63,63%	50 182,36€
8	Escassefort	68 640,00€	68 640,00€	<u>RESTAURATION DU BEFFROI DE L'EGLISE</u>	10 100,00€	1 590,75€	70,75%	67 049,25€
9	Villeton	50 787,00€	50 787,00	<u>TRAVAUX SUR ECOLE</u>	19 221,15€	3 027,33€	70,75%	47 759,67€
10	Cocumont	91 143,00€	91 143,00€	<u>AMENAGEMENT CHAUFFAGE ECOLE</u>	19 990,00€	4 497,75€	77,5%	86 645,25€
11	Clairac	145 854,00€	102 345,50€	<u>AMENAGEMENT DE BOURG</u>	120 000,00€	60 000,00€	50%	42 345,50€
12	Samazan	85 041,00€	71 509,72€	<u>SALLE DU 3EME AGE</u>	98 885,84€	16 713,49€	68,61%	54 796,23€
13	Saint Pardoux du Breuil	61 776,00€	61 776,00€	<u>REFECTION TOITURE BATIMENT COMMUNAL</u>	73 047,50€	15 192,87€	65,91%	48 366,31€
14	Couthures sur Garonne	53 595,00€	53 595,00€	<u>TRAVAUX SALLE CHAMPETRE</u>	20 144,03€	7 050,41€	35%	46 544,59€
15	Lafitte sur Lot	92 840,00€	62 429,21€	<u>MISE AUX NORMES ET EXTENSION SALLE DES SPORTS</u>	820 583,00€	62 429,21€	45,23%	0,00€
16	Grateloup Saint Gayrand	51 260,00€	48 725,31€	<u>AMENAGEMENT ET SECURISATION DE BOURG / RESTAURATION DU TOIT D'UN BATIMENT COMMUNAL</u>	154 597,00€	25 504,42€	74%	23 220,89€
17	Gontaud de Nogaret	126 675,00€	122 886,81€	<u>REPARATION ET MISE EN SECURITE DES AILES DU MOULIN DE GIBRA</u>	24 201,07€	8 470,37€	35%	114 416,44€
18	Lagruère	51 165,00€	43 007,39€	<u>TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX</u>	283 033,76€	43 007,39€	15,19%	0,00€
19	Lagupie	83 490,00€	82 124,09€	<u>SECURISATION ECOLE</u>	50 132,27€	20 052,91€	59,99%	62 071,18€
20	Couthures	53 595,00€	46 544,59€	<u>FONDS DE CONCOURS EXCEPTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AGENCE POSTALE</u>	19 404,92€	5 239,33€	67%	41 305,26€

21	Puymiclan	66 880,00€	66 880,00€	<u>TRAVAUX DE RESTAURATION DES TOITURES EGLISE + GARDERIE ECOLE</u>	17 973,50€	4 403,50€	54,50%	62 476,50€
22	Caumont sur Garonne	65 340,00€	65 340,00€	<u>RENOVATION ENERGETIQUE POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE</u>	13 142,35€	6 571,18€	50%	58 768,82€
TOTAL						565 481,02€		

Précise qu'un acompte à ces fonds de concours pourra être versé selon les conditions détaillées dans l'article 6.1 du règlement des fonds de concours validé et annexé à la délibération D2016E03 du 9 juin 2016.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2017

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération

Résultat du vote

<i>Votants</i>	31	
<i>Pour</i>	31	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Fait à Marmande, le 27 avril 2017

Daniel BENQUET,
Président de Val de Garonne Agglomération

Publication / Affichage
Le 4.5.2017
Notification
Le